



Voyage en Europe sans accord

Par **klahera**, le **22/10/2013** à **20:45**

Bonjour
Depuis 5ans nous sommes séparés et j'ai la garde de notre fille. Mon ex la voit un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires.
Pour la 1ère semaine des vacances de la Toussaint, c'est mon ex qui s'en occupe sauf que je viens d'apprendre que ma fille est en Angleterre avec mes ex beaux-parents.
Je ne suis absolument pas au courant de ce voyage et j'aurai aimé savoir quels recours j'ai contre mon ex mais aussi contre mes ex beaux-parents car personne ne m'a demandé mon autorisation et je suis très inquiète sur la suite de ce voyage surtout s'il arrive "quelque chose" sur place.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **23/10/2013** à **19:41**

Bonjour, lors de son droit de visite, le père fait ce qu'il veut, il n'a pas à vous informer. Il a confié votre fille à ses parents et il en a le droit. Il peut la faire garder par une nounou, la mettre en centre aéré..... sans votre autorisation, cordialement

Par **klahera**, le **23/10/2013** à **19:45**

Bonsoir
Qu'il fasse ce qu'il veut c'est une chose mais la on parle de quitter le territoire sans m'en avertir et sans mon autorisation
S'il arrive quelque chose à ma fille pendant son séjour comment ça se passe car elle est sur ma carte vitale et ma mutuelle ??

Par **cocotte1003**, le **23/10/2013** à **19:52**

C'est son droit. Il a celui de la mettre sur sa carte vitale et de voyager avec sa fille tout comme vous, cordialement